

SEMAINE DU LUNDI 1 JUIN AU DIMANCHE 7 JUIN 2015

Bouleversements climatiques – L’inaction pourrait coûter des milliards en santé

Le Devoir, 6/1/2015, A1 (#réf : 6948)

Alexandre Shields

Longueur : Moyen; Catégorie : Santé

Mots-clés : Changements climatiques, Mortalité, Développement durable

Les bouleversements climatiques en cours devraient entraîner des coûts très élevés en santé au Québec, révèle un rapport produit pour le gouvernement par le consortium Ouranos. Le document obtenu par Le Devoir conclut d'ailleurs que l'estimation de la facture, qui devrait dépasser les 30 milliards de dollars, est pour le moment « très conservatrice » « Comme la relation entre l'augmentation des températures et les taux de mortalité et de morbidité est bien établie, il est donc prévu que les problèmes sanitaires associés à la chaleur soient aggravés par les changements climatiques », soulignent les auteurs de ce rapport. Celui-ci a été financé par le Fonds vert du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). Les chercheurs prévoient notamment une augmentation de la fréquence, du nombre et de la durée des vagues de chaleur. Résultat, pour la période 2015-2065, on estime que la facture pour l'État québécois s'élèvera à 372 millions de dollars. Mais cette estimation ne prend en compte que les consultations de médecins, le transport ambulancier et le déploiement des plans d'urgence. L'essentiel des coûts sera en effet assumé par l'ensemble de la société. En ajoutant les coûts pour tout le Québec, dont « la valeur des pertes de vie additionnelles », on obtient en effet un montant de plus de 33 milliards de dollars pour les 50 prochaines années. Cela signifie une moyenne de 660 millions par année. L'étude, qui doit être publiée cette semaine, ne prévoit pas moins de « 20 000 décès additionnels » provoqués par la hausse des températures. Les bouleversements du climat provoqués par l'activité humaine devraient aussi aggraver les problèmes d'allergies aux pollens, qui constituent déjà « un enjeu de santé publique majeur ». Des plantes comme l'herbe à poux — responsable de la plus importante proportion d'allergies aux pollens — pourront en effet coloniser des territoires situés plus au nord du Québec L'étude dirigée par Ouranos prévoit en outre une propagation vers le nord de la maladie de Lyme et des infections au virus du Nil occidental. Dans le cas de la maladie de Lyme, bien souvent détectée tardivement, les coûts pour l'État pourraient se situer entre 60 et 95 millions. Ils sont encore une fois plus élevés pour l'ensemble de la société. Le rapport évoque le chiffre de 744 millions de

REVUE DE PRESSE DE LA COFAQ SUR LA FAMILLE
Semaine du 1 au 7 juin

dollars. Les chercheurs ont en outre abordé les coûts liés aux impacts que pourraient avoir des inondations sur les infrastructures, mais également ceux imputables au dégel du pergélisol. S'ils concluent notamment à la difficulté de prévoir les conséquences pour les infrastructures publiques, ils soulignent néanmoins que « leur mauvais état peut rendre les infrastructures plus sensibles aux conditions climatiques et peut provoquer une accélération de leur rythme d'usure, voire même leur défaillance ». Globalement, l'étude conclut que les montants estimés sont bien en deçà de ce que coûteront les changements climatiques en matière de santé et d'infrastructures. « Nous pouvons affirmer avec un niveau assez élevé de confiance que les résultats présentés dans ce rapport demeurent des estimations très conservatrices [...]. Nous pensons cependant que plusieurs facteurs contribueront à augmenter, parfois significativement, ces coûts. » Lien : <http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/441514/changements-climatiques-une-facture-en-sante-de-30-milliards>.

Médicaments pour les aînés : Le Conseil pour la protection des malades portera plainte

Le Devoir, 6/1/2015, A4 (#réf : 6944)

Presse canadienne

Longueur : Moyen; Catégorie : Aînés

Mots-clés : Conseil pour la protection des malades, CDPDJ, Médicaments

Le Conseil pour la protection des malades (CPM) poursuivra sa croisade contre l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS). Le CPM déposera une plainte auprès de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) visant cet organisme qui se charge entre autres d'effectuer l'analyse des médicaments et de recommander à l'État de les inclure ou non dans la liste des produits couverts par le régime public. Selon le président-directeur général du Conseil pour la protection des malades, Paul Brunet, ces démarches vont être enclenchées, car « des facteurs un peu douteux » ont été relevés dans au moins un avis de l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux. M. Brunet soutient que « l'âge de la personne, le fait qu'elle soit sur le marché du travail ou non, le fait qu'elle soit productive économiquement ou non, le fait qu'elle nécessite ou non de l'aide [...] pèsent dans la balance ». Paul Brunet estime que ces critères sont « discriminatoires » et qu'ils « frôlent l'âgisme ». M. Brunet indique que son équipe a déjà tenté d'exprimer ses préoccupations en écrivant à l'INESSS en mars 2015, mais, selon lui, cette démarche est restée lettre morte. Devant ce silence, il se promet de parler directement des inquiétudes du CPM avec le ministre de la Santé et des Services sociaux, Gaétan Barrette, qui participera, lundi, au colloque annuel de l'organisation tenu à Laval. Il espère que le dialogue sera constructif. « On ne sera pas là pour "ramasser" personne. On sera là pour faire avancer les droits des usagers et s'assurer que l'État n'oubliera jamais que la seule raison d'être du réseau de la santé, ce sont les malades », conclut Paul Brunet. Lien : <http://www.ledevoir.com/societe/sante/441548/medicaments-pour-les-aines-le-conseil-pour-la-protection-des-malades-portera-plainte>.

Antiterrorisme : des écoles fouillées par les policiers

La Presse, 6/2/2015, Cyberpresse (#réf : 6945)

G. Duhaine et autres

Longueur : Moyen; Catégorie : Lutte contre la violence

Mots-clés : Antiterrorisme, Jeunesse, Milieu scolaire

Dans le cadre d'une opération hautement inhabituelle, l'Équipe intégrée de la sécurité nationale pilotée par la Gendarmerie royale du Canada (GRC) a mené des perquisitions antiterroristes dans des établissements scolaires la semaine dernière. Les policiers ont notamment fouillé les casiers d'élèves du collège de Maisonneuve de Montréal, dont cinq ont pris l'avion vers la Turquie en janvier à destination de la Syrie. Quatre autres élèves du cégep ont été arrêtés à l'aéroport il y a trois semaines alors qu'ils s'apprêtaient à prendre un avion qui devait les amener vers le djihad en compagnie de six autres jeunes. Des perquisitions ont également été menées dans au moins une école secondaire de l'est de Montréal. La commission scolaire de la Pointe-de-l'Île, qui couvre les écoles de ce territoire, a refusé de confirmer le lieu de cette opération policière hors du commun ou d'en expliquer la nature. « On parle d'élèves mineurs », a dit la responsable des communications pour expliquer son refus de répondre à nos questions. Par ailleurs, deux mois après son lancement, la ligne téléphonique du Centre de prévention à la radicalisation menant à la violence, fondée le 9 mars par la Ville de Montréal et le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), a déjà reçu 125 appels, révèlent des chiffres fournis par la police. De ces appels, cinq étaient des demandes d'aide externes au SPVM, comme au collège de Maisonneuve, d'où travaille maintenant une policière formée en travail social. Selon ce qu'indique le corps de police, son mandat est d'établir un diagnostic de la situation dans l'établissement, mais surtout de faire des recommandations à la direction du cégep. Trois appels à la ligne du Centre de prévention ont nécessité une intervention de la police. Depuis 2013, au moins une trentaine de jeunes Québécois ont quitté ou tenté de quitter le Canada pour grossir les rangs de groupes terroristes. Samedi, une enquête commune de La Presse et du Toronto Star a révélé que ces jeunes ne sont pas des électrons libres. Presque tous sont liés, soit directement, soit par personnes interposées, dans une vaste toile d'araignée où se côtoient personnes d'influence et aspirants djihadistes. Plusieurs ont des liens avec le centre islamique Assahaba présidé par Adil Charkaoui. Les 10 Québécois interceptés in extremis à l'aéroport, il y a deux semaines, au moment de partir faire le djihad, avaient reçu des instructions très précises de vive voix de la part de « guides » montréalais rencontrés au centre Assahaba. On leur a expliqué comment trouver l'argent nécessaire à leur voyage et fourni des trucs pour ne pas éveiller les soupçons en achetant leurs billets d'avion. Lien : <http://www.lapresse.ca/actualites/justice-et-affaires-criminelles/affaires-criminelles/201506/01/01-4874440-antiterrorisme-des-ecoles-fouillees-par-les-policiers.php>.

REVUE DE PRESSE DE LA COFAQ SUR LA FAMILLE
Semaine du 1 au 7 juin

Avec ou sans Ottawa, Montréal aura bientôt des centres d'injection supervisée

Radio-Canada, 6/4/2015, [http://ici.radio-canada.ca/ \(#réf : 6946\)](http://ici.radio-canada.ca/#réf:6946)

Anne-Louise Despatie

Longueur : Moyen; Catégorie : Santé

Mots-clés : Centres d'injection supervisée, Santé publique, Organismes communautaires

Pour implanter des services d'injection supervisée à Montréal, Québec doit obtenir une exemption à la Loi fédérale sur les drogues de Santé Canada. Mais le maire de Montréal a décidé qu'avec ou sans l'assentiment d'Ottawa, il concrétisera le projet de la Direction de la santé publique de Montréal (DSP) d'instaurer trois centres et un service mobile dès l'automne. La DSP, qui est derrière le projet depuis cinq ans, dit respecter les conditions établies par le plus haut tribunal du pays, en 2011, pour encadrer le service d'injection supervisée de Vancouver. Montréal prévoit permettre l'injection supervisée dans les locaux de trois organismes communautaires qui distribuent déjà des seringues propres, soit Cactus, Dopamine et Spectre de rue, en plus d'offrir un service mobile qui couvrira quatre arrondissements. Les études démontrent que les utilisateurs de drogues injectables font plus confiance aux organismes communautaires qu'aux hôpitaux. Le réseau de la santé est cependant étroitement impliqué dans le projet, et le financement de 2,6 millions de dollars est déjà assuré. L'an dernier, plus de 80 personnes ont fait des surdoses et 25 en sont mortes en l'espace de quatre mois. Les utilisateurs de drogues comme la cocaïne peuvent s'injecter de 15 à 20 doses par jour. La DSP estime à environ 4000 le nombre d'utilisateurs réguliers de drogues injectables à Montréal. La ministre fédérale de la Santé, Rona Ambrose, a vivement réagi aux intentions du maire Denis Coderre « Ce n'est pas surprenant que le maire de Montréal, un ancien député sur l'équipe de Justin Trudeau, veuille ouvrir des centres d'injection de drogues sans consultation publique. Le gouvernement conservateur [...] a toujours cherché à protéger la sécurité de nos rues et de nos communautés », a fait savoir la ministre dans un communiqué. Pour lire l'article : <http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/societe/2015/06/04/003-injection-site-supervisee-drogues-montreal-direction-sante-publique-ottawa.shtml>.

Une politique contre le harcèlement sexuel à l'Assemblée nationale

Le Devoir, 6/6/2015, A2 (#réf : 6947)

Presse canadienne

Longueur : Court; Catégorie : Société

Mots-clés : Harcèlement sexuel, Femmes, Milieu de travail

Les élus ou employés de l'Assemblée nationale victimes de harcèlement sexuel auront désormais des ressources à leur disposition à la suite de l'entrée en vigueur d'une nouvelle politique en la matière. Ainsi, un cadre visant à traiter de façon confidentielle

REVUE DE PRESSE DE LA COFAQ SUR LA FAMILLE
Semaine du 1 au 7 juin

les plaintes des victimes potentielles devrait être mis en place dans le cadre de cette politique, dont les détails ont été dévoilés vendredi. L'initiative découle d'allégations survenues sur la scène fédérale, l'automne dernier, lorsque deux députés du Parti libéral du Canada avaient été suspendus par leur chef Justin Trudeau après que deux députées du Nouveau Parti démocratique eurent affirmé avoir été harcelées sexuellement. « Ce qui s'est passé à Ottawa, c'est que les gens ne savaient pas vers qui se tourner », a souligné la députée libérale Maryse Gaudreault, qui présidait le groupe de réflexion qui regroupe des femmes issues de toutes les formations politiques. Même si elle ne vise pas les employés des cabinets des ministres, qui ne sont pas considérés comme des employés de l'Assemblée nationale, la politique lance néanmoins un message « très clair », a estimé Mme Gaudreault. De son côté, la députée caquiste Sylvie D'Amours a souligné que les dossiers seraient traités de façon confidentielle, ce qui fera en sorte que les éventuelles victimes n'hésiteront pas à dénoncer le harcèlement sexuel. « Ce n'est pas toutes les victimes qui veulent être mises au jour dans le cas du harcèlement, a-t-elle dit. La politique leur procure une confidentialité. » Après celle du Nunavut, l'Assemblée nationale est la deuxième institution du genre à mettre de l'avant une politique en matière de harcèlement sexuel en milieu de travail. Lien : <http://www.ledevoir.com/politique/quebec/442117/une-politique-contre-le-harcelement-sexuel-a-l-assemblee-nationale>.

NOTE: *Tous les articles de la revue de presse sont conservés dans leur intégralité pour consultation. Le résumé de chacun des articles tente d'exprimer le contenu et la teneur des propos. La COFAQ n'endosse pas nécessairement les articles; la sélection de ceux-ci est basée sur les sujets d'intérêts pour la famille sans tenir compte de leurs valeurs.*